

**APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2024**

PRÉAMBULE :

En appui des politiques de droit commun, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale, de solidarité nationale et locale, visant à **réduire les inégalités entre les territoires**. Elle s'appuie sur la mobilisation de nombreux acteurs, dont les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires, qui accompagnent la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville.

Les **contrats Quartiers 2030** constituent la nouvelle contractualisation guidant la Politique de la Ville. S'appuyant sur l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023, des **axes prioritaires à l'échelle communale** ont été définis et des **stratégies locales** se déterminent également **pour chaque quartier prioritaire**.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville présents dans cet appel à projet permettent de **financer des actions complémentaires** aux moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

La programmation Politique de la Ville 2024 sera celle d'une **année de transition** marquée par :

- **L'attente d'une validation de la nouvelle géographie prioritaire** par l'ANCT, pour décembre 2023 ;
- **La validation du Contrat Quartier 2030** par l'ensemble des partenaires, ainsi que des **Projets de Quartiers** au sein de chaque ville concernée, pour le 1^{er} trimestre 2024.

Le présent appel à projet a pour objet de soutenir les quartiers prioritaires de la ville en proposant des actions spécifiques répondant aux enjeux suivant :

- Le plein emploi pour les habitants
- L'émancipation pour tous à travers l'accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation.
- La tranquillité et la sécurité publique
- La transition écologique

Orientations transversales que sont :

- **L'égalité entre les femmes et les hommes**
- **La mobilité**
- **La laïcité**

I. ORIENTATIONS THÉMATIQUES DE L'APPEL A PROJET

Tout projet déposé dans le cadre du présent appel à projet doit s'inscrire au sein des orientations et priorités d'intervention définies ci-après.

Les actions devront être construites avec le référent politique de la ville de la commune concernée, pour répondre aux éléments en cours de réflexion pour chaque Projet de Quartier. Par ailleurs, des objectifs prioritaires ont été identifiés dans le cadre Contrat Territorial Global CAF (itinérance des services, aller vers, mobilité coordination et rapprochement des services ...). La politique de la ville doit contribuer à les déployer.

Vos projets doivent contribuer aux enjeux stratégiques retenus pour 2024-2030.

4 axes ont déjà été identifiés pour le territoire de Le Teil, dont les déclinaisons opérationnelles sont attendues en 2024 :

AXE 1 : LE PLEIN EMPLOI

→ **Favoriser les opportunités d'accès à l'emploi dans la diversité des besoins :**

- Accompagner les mobilités
- Informer, orienter et accompagner les parents en tenant compte de leurs besoins, vers les structures de la petite enfance (Réseau Assistante Maternelle)
- Favoriser l'acquisition des qualifications et des compétences psychosociales
- Soutenir la création de nouvelles activités économiques à travers TZCLD.

→ **Accompagner l'entrepreneuriat, le développement économique et l'Économie Sociale et Solidaire**

- Soutenir les innovations pour le droit à l'emploi
- Permettre aux habitants des territoires d'intervention de bénéficier des opportunités économiques
- Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires
- Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires de la politique de la ville
- Développer des actions de lutte contre la fracture numérique et d'accompagnement des publics à l'utilisation de ces outils (lutte contre l'illectronisme), développer des solutions d'aller vers.

Pour atteindre ces objectifs, des approches spécifiques sont privilégiées par les partenaires :

- X Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement. Ces actions viseront à aller au-devant de ces publics, à les informer des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, à renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi des demandeurs ;
- X Un ciblage particulier des jeunes, des femmes et des seniors dans les actions, grâce à l'utilisation de méthodes innovantes ;
- X En partenariat avec le Département, les allocataires du RSA constituent également un public prioritaire pour l'obtention des aides départementales, avec des actions visant à garantir le respect des droits et des devoirs, et l'objectif de retour à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA (à faire valider par le CD07) ;
- X Le numérique comme outil permettant d'améliorer l'accessibilité des services,
- X Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil (renforcer l'accessibilité financière des modes de garde, diversifier la nature des solutions d'accueil notamment des offres AVIP) pour concourir à la levée des freins à l'emploi.
- X Des actions expérimentales pour tester le développement des nouvelles activités

AXE 2 : ÉMANCIPATION POUR TOUS EN RENFORCANT L'ACCES AU DROIT COMMUN

→ **Promouvoir les comportements favorables à la santé et agir en faveur de l'accès aux droits et aux soins des habitants**

- Favoriser la prévention des cancers, notamment par la promotion du dépistage organisé ;
- Renforcer la prise en compte de la dimension **santé mentale des habitants**

Certaines approches sont privilégiées pour concourir à l'atteinte de ces priorités :

- Les démarches « d'aller vers », proposant un accompagnement progressif vers l'autonomie ;
- Le développement à la fois des compétences psychosociales, mais aussi du pouvoir d'agir des habitants en termes d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, etc.) et de comportements individuels (prévention des addictions : tabac, alcool, écran, etc.).

→ **Soutenir la parentalité en lien avec les services de l'EPCI**

- Redonner aux parents la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et de leur vie d'enfant et d'adolescent
- Porter l'enjeu de parentalité au sein de l'ensemble des priorités liées à la réussite éducative
- Favoriser l'émergence de solutions hybrides entre soutien à la parentalité et accueil du jeune enfant
- Par une démarche d'aller vers et de maillage partenarial, favoriser l'accès de tous les parents à une palette d'offre de soutien à la parentalité de proximité
- Accompagner les jeunes et les familles pour construire les projets d'orientations scolaires et professionnels et de stage.

→ **Permettre la réussite éducative en proposant des réponses concertées et adaptées aux fragilités repérées**

La réussite éducative requiert un suivi global de l'enfant et nécessite aujourd'hui une coordination de l'ensemble des acteurs en renforçant les liens entre les milieux scolaire et familial, voir le milieu professionnel selon l'âge.

- Repérer les publics les plus fragiles et leur proposer un accompagnement adapté
- Offrir des opportunités d'accès aux savoirs et au développement des compétences psycho-sociales

→ **Faire de la culture du sport un levier pour l'éducation**

- Permettre l'accès à de nouvelles pratiques
- Eduquer aux médias et développer le sens critique
- Expérimenter une offre ludo-éducative en direction notamment des eaje et des alsh au service de la qualité de l'accueil
- Lutter contre les addictions notamment aux écrans.

→ **Favoriser l'engagement citoyen et la réussite notamment des jeunes**

- Favoriser l'engagement et l'autonomisation des jeunes (ex. favoriser l'accès aux aides BAFA de l'EPCI : 300€subvention /Comcom, les associer à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent ...)
- Coordonner les acteurs et les dispositifs dans une logique de parcours favorisant l'accès aux droits et aux services
- Lutter contre le décrochage scolaire en renforçant notamment l'accompagnement et le partenariat au profit de projet mêlant le numérique, la citoyenneté et l'éducation à l'information

Une attention particulière aux jeunes enfants de 0 à 11 ans est demandée, afin de promouvoir l'éveil de ces enfants et de garantir leur épanouissement, l'identification précoce des problématiques pouvant toucher l'enfant étant un enjeu majeur. Un regard sera porté aux actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles, en particulier monoparentales.

AXE 3 : TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Développer des actions permettant le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population.
- Prévenir et lutter contre les phénomènes de délinquance, les phénomènes de bandes, notamment des jeunes, identifiés sur certains espaces. Les actions jugées prioritaires s'inscrivent dans une logique de prise en charge individualisée et/ou collective.
Elles doivent s'adresser aux jeunes les plus exposés à la délinquance (y compris les moins de 12 ans).
- Lutter contre l'embrigadement de jeunes mineurs
Actions de prévention des violences et des risques (addictions, violence, prostitution, radicalisation...) hors des établissements scolaires.
- Lutter contre les incivilités diverses, le sexisme de rue
- Prévenir et sensibiliser les publics scolaires (élèves et collégiens) à toutes les formes de harcèlement numérique ateliers, jeux de rôle, expositions, débats

AXE 4 : LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les actions portant un objectif de changement des pratiques individuelles et collectives en matière de gestion des déchets, de maîtrise de la consommation d'énergie et de mobilité en vue notamment de développer les mobilités actives, lorsqu'ils arrivent en complément des objectifs spécifiques de l'action sur les priorités d'intervention précédemment développées, seront regardées avec attention.

- L'émergence d'activités et de pratique liées à l'économie circulaire sera soutenue.
- Les projets d'espaces d'échange d'expérimentation autour de la transition impliquant les habitants seront regardés avec attention.
La préfecture de l'Ardèche souhaite accompagner le développement des initiatives innovantes autour de la transition écologique et solidaire.
- Les actions de sensibilisation du type fresque de climat

LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES

En plus de ces 4 orientations, des orientations transversales ont été définies dans l'objectif de venir apporter de nouvelles réflexions et pratiques au sein des orientations prioritaires. Elles feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des partenaires signataires.

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La mobilité
- La laïcité

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Précurseurs d'autres politiques publiques, les contrats de ville doivent concourir à **l'égalité entre les femmes et les hommes**. Les problématiques sont nombreuses et concernent des domaines très divers : faible autonomie des femmes, retrait du marché du travail, précarité, grossesses précoces,

monoparentalité, violences, stéréotypes, etc. Il sera essentiel d'avoir une attention particulière sur la mixité des publics.

LA MOBILITÉ

La mobilité est appréhendée comme un enjeu transversal, dont la problématique est associée à des freins en matière d'insertion professionnelle, d'accès à la santé et de réussite éducative. Aussi, pour offrir davantage d'opportunités aux habitants des quartiers, ces trois orientations appuient sur la nécessité de porter, au sein des actions développées, des solutions de mobilité ou d'ouverture du champ des possibles en matière de pratique de mobilité.

LA LAICITE

La laïcité est à appréhender comme un enjeu transversal qui assure l'égalité de tous.tes. Référence commune et socle de la citoyenneté, elle accompagne le développement de toutes actions et garantit le libre arbitre. Les actions portant un objectif spécifique en la matière ou en complément des priorités d'intervention précédemment présentées, seront étudiées avec la plus grande attention et pourront faire l'objet de financements particuliers de la Caf de l'Ardèche.

II. FONCTIONNEMENT DE L'APPEL A PROJETS

1. Périmètres concernés :

La géographie prioritaire évolue dans le cadre du nouveau contrat « Quartier 2030 », avec des extensions de périmètres de certains quartiers.

Une cartographie sera envoyée aux opérateurs et mis à jour en fin d'année 2023, précisant les contours exacts de la nouvelle géographie prioritaire à prendre en compte pour vos projets 2024.

2. Les porteurs de projets :

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé, est éligible, quelque soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large.

3. La recevabilité des projets

Seuls les dossiers complets (ensembles des pièces à fournir) et intégralement renseignés seront examinés.

Les dossiers complets comprendront :

- Le CERFA 1215606 (PJ) **signé du représentant légal en page 11,12**

Attention, cochez l'ensemble des cases relatives aux financeurs en page 1 du CERFA et dans autre indiquez : CAF de l'ardèche, DRAC Aura et Ardèche habitat et EPCI.

- La fiche synthétique de présentation (PJ), est obligatoire, elle vous permet de donner une meilleure lisibilité du projet.
- Pour les projets financés en 2023 le bilan 6.1, 6.2 et 6.3 du CERFA ci joint sont exigés, un bilan complémentaire sous format libre est possible
Pour la Caf de l'Ardèche, si les éléments demandés nous sont envoyés au-delà de cette date ils ne pourront être étudiés et les actions ne seront pas financées. Des critères quantitatifs et qualitatifs de suivi et d'évaluation de l'action n-1, et la réalisation effective de ces bilans associant le public.
- Les pièces jointes listées en page 13 du CERFA, (le RIB à jour, le numéro de SIREN sont obligatoires.)

Les projets sont à remettre le 31 janvier 2024 à la mairie du Teil sous 2 formes :

- **Papier** ; par remise en main propre à Marie Tortel (hotel de ville), 2 place Jean Macé, 07400 Le Teil ou par courrier à l'adresse suivante : adresse physique Marie Tortel, Hotel de ville, BP 80051 07 402 Le Teil Cedex
- **par mail ou par remise de dossier électronique** marie.tortel@mairie-le-teil.fr

Aucun dossier incomplet et hors délai ne sera accepté.

Les projets proposés doivent d'une part s'adresser aux publics et/ou aux quartiers de la géographie prioritaire et d'autre part, s'inscrire dans les orientations thématiques pour bénéficier d'un financement.

Les dossiers bénéficient d'une attention particulière lorsque les projets sont construits avec les habitants et/ou le public concerné/s par l'action.

Les projets sont examinés à l'aune des cinq critères suivants :

Critère n° 1 : les modalités concrètes de mise en œuvre

Les porteurs doivent décrire de façon détaillée les modalités de mise en œuvre du projet qu'ils proposent : intervenants, le public concerné dont le public QPV, la typologie du public.

Les porteurs doivent notamment indiquer précisément comment le projet s'inscrit dans les orientations 2024.

Critère n° 2 : la dimension partenariale et mobilisation des ressources locales

Sont favorisés les projets qui impliquent plusieurs acteurs locaux.

Une attention particulière est portée à la description des modalités partenariales de mobilisation des publics, ainsi qu'aux modalités de mobilisation des ressources locales et des habitants

A cet effet une réunion de co-construction est organisée le 21 décembre 2023 de 9h00 à 11h00 à la Caravane Monde. Cette réunion obligatoire permettra aux demandeurs de présenter leurs idées de projet et de mutualiser le cas échéant leurs demandes.

Critère n° 3 : la mixité des publics et la lutte contre les discriminations

Tous les projets doivent prendre en compte les dimensions transversales du Contrat de ville. Ainsi, sont valorisés les projets favorisant la mixité des publics, la rencontre entre les générations, entre les hommes et les femmes et/ou entre les milieux sociaux, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Critère n° 4 : le caractère innovant et l'amélioration continue

L'innovation doit être recherchée afin d'apporter des réponses efficaces :

- aux difficultés déjà identifiées en changeant les méthodes et les approches utilisées,
- à des difficultés émergentes.

La qualité innovante du projet s'apprécie au regard du contenu de l'action, de la méthode adoptée, et du public concerné.

Critère n° 5 : l'évaluation du projet

L'évaluation est un élément très important du projet. La pertinence des indicateurs choisis pour le projet fait partie des critères d'attribution. Il s'agira, notamment en fin d'action de faire le bilan précis de ce qui a été mené et de voir les perspectives à donner au projet.

Une attention particulière sera portée aux éléments de bilan qui devront comporter impérativement des données quantitatives et qualitatives sur les actions subventionnées

III. CALENDRIER

Dates prévisionnelles	Etapes
14 décembre 2023	Lancement de l'appel à projet
21 décembre 2023 (9h00-11h) La caravane monde	Rencontre de co-construction des projets afin de soutenir le montage de projet partenariaux Aide au montage de dossier
31 janvier 2024	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention
08 février 2024	Envoi des dossiers aux financeurs
08 février au 18 février 2024	Instruction des dossiers
6 mars 2024	Comité technique d'instruction des dossiers
Semaine du 12 avril 2024	Comité de pilotage validant la programmation 2024

DÉPÔT SUR LA PLATEFORME DAUPHIN POUR LES SOLLICITATIONS DES CRÉDITS ÉTAT/

Après validation du projet en Comité de Pilotage du Contrat de Ville, les porteurs **dont l'action a été financé par l'Etat**, déposeront leur dossier complet (pièces administratives et financières comprises) sur la plateforme Dauphin de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Le dépôt des dossiers s'y effectue de manière entièrement dématérialisée.

Un document détaillant la procédure à suivre pour le dépôt des dossiers sera envoyée aux structures financées par l'état. Merci de suivre cette procédure et de ne pas saisir de demande de subvention sans en avoir pris connaissance.

Attention : lors de la saisie du budget prévisionnel de l'action, dans les recettes, à la ligne 74 Etat, saisir 07, dans le menu déroulant choisir : POLITIQUE-VILLE-07-ARDECHE puis inscrire le montant demandé.

Si aucune demande chiffrée n'est faite à l'item POLITIQUE-VILLE-07-ARDECHE, le dossier n'arrive pas au service et surtout n'est plus accessible par quiconque.

Pour toute information merci de vous adresser à

nathalie.grimoud@mairie-le-teil.fr

ou

marie.tortel@mairie-le-teil.fr